

CONCERTATION PREALABLE DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE : AVENIR DU TRAITEMENT DES DECHETS EN HAUTE-VIENNE ET EN CREUSE

Compte-rendu de la réunion de clôture, BNF de Limoges, jeudi 20 octobre 2022

Animateur : Renaud DUPUY (cabinet 2concert)

Garante CNDP : Catherine TREBAOL

Représentants du projet : Vincent FORTINEAU (Evolis 23), Mathieu JARRY (Limoges Métropole), Emmanuel LATHIERE (SYDED 87)

Renaud DUPUY

Bonsoir. Il est 18h35, je pense qu'on va commencer. S'il y a des gens qui arrivent, ils trouveront de la place.

Bienvenue, ce soir, à Limoges pour la réunion de clôture de la concertation préalable, qui portait sur l'avenir du traitement des déchets en Haute-Vienne et en Creuse. Cela fait plus d'un mois et demi que nous débattons au travers d'un certain nombre de rencontres et de contributions. On fera un petit bilan, qui n'est pas un bilan de la concertation. Je rappelle seulement que c'est la réunion de clôture, mais c'est une réunion de concertation, encore en débat. La clôture officielle de la concertation, c'est demain soir, sur le site internet. Donc, vous pouvez, jusqu'à demain soir, amener des contributions, questions, etc. Pour une question qui m'a été posée tout à l'heure, il est bien évident qu'il y a des questions qui arriveront ce soir et demain soir sur le site. Ce n'est pas parce que la partie participative du site se ferme que les réponses ne seront pas apportées. Le site reste ouvert et restera ouvert pendant encore un certain temps. Donc, on peut toujours poser des questions et les réponses viendront au fur et à mesure sur le site. C'est seulement demain, à partir de demain soir minuit, qu'on ne pourra plus poser de questions sur le projet.

Je vais vous présenter le programme de la soirée. Je donnerai la parole, tout à l'heure, à Sarah GENTIL et aux élus du territoire. Je donnerai la parole à Dominique GANIAGE, qui est garante et qui nous fera une première présentation. Je vous rappellerai très vite, sur la concertation préalable, deux slides sur le projet, pour bien situer, pour les gens qui n'ont pas participé. Il y a des gens qui n'ont pas participé aux autres réunions qui sont là pour la première fois. On rappellera les grandes lignes du projet. Nous ferons une présentation des principales thématiques abordées. Ce n'est pas exhaustif. L'objectif n'est pas de faire un bilan exhaustif. Le bilan, ce sont les garantes qui le font après. On rappellera ce qui s'est dit, ce qu'on a fait. Les membres de l'Entente présenteront les premiers enseignements qu'ils tirent de la concertation.

On est toujours dans la concertation. L'objectif est de se laisser 1 heure d'échanges avant la conclusion pour que tout le monde puisse à nouveau participer et donner son avis.

Madame la vice-présidente, vous avez la parole.

Sarah GENTIL

je vais demander à mes collègues présidents du Syded 87 et d'Evolis 23, de venir m'accompagner. Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour votre présence nombreuse ce soir et de vous souhaiter la bienvenue à la BFM de Limoges, au nom de Monsieur le Maire, Émile Roger LOMBERTIE, retenu par ailleurs. Je souhaite tout particulièrement remercier ceux d'entre vous qui ont, avec assiduité, participé à l'ensemble de nos rencontres depuis le 15 septembre. Vous êtes quelques-uns, il faut le noter. Vous avez été très assidus. Et bien sûr, remercier l'ensemble de l'AMO, 2concert qui nous ont accompagnés, sans oublier tous les agents des trois entités qui ont fait un travail formidable.

Ce soir, nous sommes réunis pour la réunion de clôture de la concertation préalable sur l'avenir de nos déchets en Haute-Vienne et en Creuse. Pour rappel, cette concertation volontaire, qui n'était pas obligatoire, est à notre initiative. Quand je dis notre, c'est celle de l'Entente intercommunale qui est constituée de Limoges Métropole que je représente au nom du président GUERIN (qui s'excuse de ne pouvoir être présent ce soir), d'Evolis 23 représentée par son président, Monsieur ROUGEOT, et du Syded 87 représenté par son président, Monsieur AUZEMERY.

Nous avons souhaité organiser cette concertation préalable car il est nécessaire, voire urgent, de réfléchir à l'avenir de nos déchets. Et nous avons souhaité vous associer à cette réflexion. Certes, dans un contexte particulier, celui de la fin d'exploitation programmée de la Centrale énergie déchets de Limoges Métropole en 2029, de l'absence prochaine d'exutoire pour nos voisins creusois et du contexte réglementaire visant à réduire l'enfouissement. C'est pourquoi nous avons soumis au débat plusieurs hypothèses pour l'avenir, avec notamment celle de construire une nouvelle unité de valorisation énergétique et un nouveau réseau de chaleur sur le site de l'actuelle Centrale énergie déchets de Limoges Métropole. Durant cette concertation, les débats ont été nombreux autour des enjeux qui encadrent cette réflexion ; comme l'importance de la prévention et de la réduction des déchets à la source à Bessines et à Guéret, la question des impacts sanitaires et environnementaux, discutés à Panazol et à Guéret, ou encore les questionnements autour du dimensionnement et de la localisation d'une potentielle nouvelle unité de valorisation énergétique à Beaubreuil.

Cette concertation a donc été très riche grâce à l'information qui a été diffusée et aux nombreux temps d'échanges organisés : 8 réunions publiques, distantes de proximité, 20 classes sensibilisées et, surtout, avec l'appui de la CNDP. Je remercie d'ailleurs nos deux garantes, Madame Dominique GANIAGE, ici présente ce soir, et Madame Catherine TREBAOL, qui est absente ; mais qui ont été présentes toutes les deux, tout au long de cette concertation. Elles ont, en toute indépendance, veillé à la neutralité et à la transparence des débats, tout en assurant l'égalité de traitement entre chaque participant.

Nous avons entendu de nombreux avis de la part des habitants de Limoges, des riverains de la Centrale énergie déchets, d'habitants du territoire du Syded 87 et d'habitants du territoire d'Evolis 23, de la part des associations environnementales locales, des étudiants de l'ENSIL, et également des élus. Ce sont ainsi des regards riches et variés autour de la question des déchets qui vont pouvoir guider les suites de nos réflexions. Nous allons ainsi pouvoir vous présenter ce soir, comme il a été dit, les premiers enseignements de ce que nous avons entendu et de ce que nous pourrions retirer de cette concertation pour les choix que nous serons amenés à prendre.

Nous aurons ensuite à tirer un bilan complet de ces échanges, qui reprendra aussi les recommandations de nos deux garantes ; bilan qui sera bien entendu rendu public. Quoi qu'il en soit, je tiens à vous assurer que la dynamique autour du dialogue avec tous se poursuivra après cette concertation préalable.

Je vous souhaite à présent une bonne réunion, une bonne soirée et soyez assurés que nous continuons d'être attentifs à vos remarques et avis jusqu'à la clôture officielle de la concertation, demain soir.

[applaudissements]

Renaud DUPUY

Merci pour cette introduction et ce mot d'accueil. Je vais donner la parole à Madame GAGNIAGE.

Dominique GANIAGE (Garante CNDP)

Merci. Bonsoir à tous. Je tiens d'abord à vous demander de bien vouloir excuser Catherine TREBAOL, qui n'a pas pu se joindre à nous ce soir et qui est ma co-garante. Je ne vais pas forcément revenir sur ce qu'est la CNDP. En un mot, c'est une autorité administrative indépendante qui a pour responsabilité d'assurer le respect du droit à l'information et à la participation du public sur les projets ou politiques qui impactent l'environnement de façon significative.

Dans cette concertation que nous avons accompagnée, qui est une concertation volontaire, notre rôle est à peu près identique, mais pas tout à fait, dans le positionnement d'une concertation. Aujourd'hui, nous sommes dans la phase de concertation et nous allons, à son issue et sous un mois, réaliser le bilan de cette concertation, qui comprendra la façon dont elle s'est déroulée et l'ensemble des arguments et questions qui ont pu être échangés. Il fera effectivement un certain nombre de recommandations sur la suite, dans la mesure où le projet serait décidé.

Pardon s'il y a des redites par rapport à ce qui vient d'être dit, mais cela prouve qu'il y a un certain consensus. Cette phase de concertation, nous avons veillé à ce qu'elle soit riche. Je pense qu'il y a effectivement eu un certain

nombre de lieu et de temps d'échange, avec le souci de toucher les personnes concernées sur un territoire étendu qui est celui de la Creuse et de la Haute-Vienne, aussi bien que les personnes potentiellement impactées dans la mesure où le projet se ferait, notamment dans sa localisation préférentielle ; avec des dispositifs variés d'ateliers, de réunions sur les territoires, y compris en Creuse, à proximité des sites d'implantation, avec des rencontres de proximité, y compris au pied des immeubles, sur les marchés, dans les centres commerciaux, pour essayer de toucher au maximum les populations qui ne viennent pas spontanément. Et puis, aussi des populations plus larges, comme à l'occasion de la Fête de la science ou de la Journée sans voiture. Cette concertation, elle a été accompagnée par des apports d'expertise externes. L'expression de parties prenantes externes est à chaque fois enrichissant et évite qu'on se trouve enfermé dans un discours du seul maître d'ouvrage.

Un objet, comme il l'a été rappelé, qui portait sur trois sujets :

- Les déchets résiduels et leur quantité, avec la question de la prévention qui est largement revenue au cours des débats ;
- Le projet de construction d'une unité de valorisation énergétique des déchets résiduels ;
- Le réseau de chaleur.

Durant la concertation, notre rôle est un rôle d'observation pour d'assurer une garantie d'écoute, de bonne tenue des échanges, de transparence et de réponses aux questions qui peuvent être posées. Deux choses qu'on peut retenir sans préjuger des deux jours qui nous restent. Il y a eu effectivement des échanges riches avec, à mon avis, une qualité d'écoute réciproque qui est à noter, des questionnements argumentés, des questions et des contributions sur le site Internet qui sont relativement nombreuses, avec certaines contributions vraiment riches qui s'apparentent plutôt à des cahiers d'acteurs qu'à des simples questions.

Et puis, la finalité de la concertation, qui est multiple, comme il l'a été rappelé à plusieurs reprises, elle est bien là. On a pu discuter de l'opportunité du projet avec :

- Des expressions, quelques-unes qui étaient hostiles à ce projet ;
- Des questionnements sur les caractéristiques, et notamment à partir de la question de la prévention des déchets, sur le dimensionnement ; mais aussi l'hypothèse de scinder en deux l'UVE, sur deux territoires différents ;
- La question de la localisation (ailleurs, plus loin ?) ;
- Des questions relativement nombreuses, sur les impacts environnementaux et sanitaires, qui ont d'ailleurs été traitées à l'occasion d'un atelier spécifique.

Ce qu'on peut peut-être retenir, de ma vision un peu extérieure, c'est que l'ensemble des acteurs (le public, le public plus averti qui s'est impliqué largement dans le sujet, mais aussi la maîtrise d'ouvrage) est monté en compétence sur ce sujet, en maturité, et cela préjuge, dans la mesure où le projet se ferait, d'une poursuite de concertations potentiellement riches.

Je vous remercie.

[applaudissements]

Renaud DUPUY

Merci Madame la garante.

Alors, je devais vous présenter la concertation préalable. Mais comme tout le monde l'a fait avant moi, je ne vais pas la présenter. C'est la dernière réunion, donc je précise juste que le périmètre de la concertation, c'est le périmètre d'information, qui est l'ensemble du territoire, sachant que n'importe qui peut venir participer à une réunion de concertation, qu'il habite là ou ailleurs.

Le site d'information, je l'ai expliqué tout à l'heure, parce que j'avais une question sur la partie participative ouverte jusqu'à demain soir ; il continuera à être ouvert, avec les réponses et avec le bilan des garants qui sera publié sur le site de la concertation au moment où il sortira. Donc, un site qui va continuer à vivre pendant un certain temps.

Juste pour vous donner quelques petits éléments d'information, ce n'est absolument pas exhaustif. Il y a eu huit réunions et ateliers, plus de 150 participants, des rencontres de proximité, plus de 400 personnes rencontrées qui ont contribué à travers des questionnaires, 100 étudiants mobilisés, trois écoles rencontrées au Palais sur Vienne. Avant hier, il y avait 1 418 visiteurs sur le site internet. On a plus de 20 questions et contributions, avec des contributions qui ressemblent de manière plus claire à des cahiers d'acteurs qu'à de simples questions. Ce sont des documents étayés, qui sont sur le site et à disposition de tous ceux qui souhaitent les consulter.

Sur la partie concertation, on a été très rapide. On va rappeler, très rapidement aussi, les principaux éléments du projet pour nourrir un peu la réflexion, pour entrer un peu plus dans la synthèse d'un certain nombre de points.

Vincent.

Vincent FORTINEAU

Vincent Bonsoir. Effectivement, vous les connaissez pour tous ceux qui ont été assidus. Je reconnais quelques têtes. Pour les nouveaux, rappeler les principaux éléments du projet.

D'abord, qui est le maître d'ouvrage ? L'Entente intercommunale constituée depuis 2020 entre le Syded 87 (l'ensemble du territoire de la Haute-Vienne, sauf la métropole), Limoges Métropole et Evolis 23 (aujourd'hui à peu près la moitié de la Creuse ; et probablement demain la quasi-totalité). Ces trois collectivités se sont regroupées depuis plusieurs années pour coopérer en matière de traitement et de valorisation des déchets, avec notamment un objectif d'optimiser et de mutualiser les charges, sur des installations clés, qui sont l'usine d'incinération actuelle, le centre de recyclage de Beaune-les-Mines et le centre de stockage d'Alvéol. Donc, trois structures sur deux départements, pour 434 000 habitants aujourd'hui, et quasiment 500 000 habitants demain.

Le contexte dans lequel on a situé le projet. D'abord, un contexte réglementaire, que vous connaissez bien maintenant, avec la pyramide inversée. C'est bien dans ce cadre qu'on se situe. La priorité, c'est d'éviter de produire des déchets. Ce sont les démarches de prévention, et ensuite de réemploi - quand le produit est abandonné, qu'on puisse lui donner une seconde vie. C'est seulement ensuite qu'on rentre dans des démarches de recyclage, de valorisation de matières puis de valorisation énergétique et, à défaut de tout cela, de stockage sans valorisation. Et cela, c'est un cadre réglementaire aussi bien national que régional, avec des objectifs ou des outils qui ont été élaborés. On peut citer par exemple la loi AGECE qui impose la mise à disposition des outils de tri des biodéchets à la source au plus tard fin 2023. Mais aussi le plan régional d'élimination des déchets de Nouvelle-Aquitaine qui donne des objectifs chiffrés de réduction des quantités de déchets allant, par exemple, vers l'enfouissement, ou globalement des quantités de déchets produites. Voilà, pour le cadre réglementaire.

Et puis, on a aussi un cadre technique local. En premier lieu, Sarah GENTIL a rappelé, la fermeture à l'horizon 2029 de la Centrale énergie déchets de Limoges Métropole, qui est vieillissante et qui ne pourra pas faire l'objet d'une prolongation de sa vie en l'état actuel. Sur la Creuse, la dernière installation de stockage, qui était un centre d'enfouissement, a fermé fin 2018. Et puis, les solutions alternatives qui avaient pu être trouvées dans les départements voisins, sont hors région Nouvelle-Aquitaine ; et, dans le cadre des plans régionaux de ces régions-là, ces solutions se ferment aussi. Donc, on est dans une situation d'absence d'exutoire pour les collectivités gestionnaires des déchets sur la Creuse. C'est le cas, par exemple, de l'installation de stockage de Gournay qui ferme ses portes aux déchets creusois fin 2022, et de l'installation de Maillet pour laquelle la tendance est la fermeture de ses portes aux déchets creusois fin 2025, au plus tard.

Et puis, dernier élément de contexte : on a un outil de stockage des déchets encombrants à Bellac et Peyrat-de-Bellac, le site d'Alveol. Lui aussi a une fin de vie programmée. Il n'est pas éternel. Sa fin de vie, c'est 2039.

Quels sont les enjeux prioritaires qui ont été identifiés par le porteur de projet pour construire les scénarios ? Le premier était évidemment de rendre le territoire autonome sur la gestion de ces déchets et disposer sur le territoire des outils nécessaires. Vous avez compris, sur la diapo d'avant, que le fait d'être en absence d'exutoire mettait les collectivités en grande difficulté. C'était la priorité, l'un des enjeux centraux. Evidemment, il faut se mettre en adéquation avec l'ensemble des textes réglementaires ; aussi bien ceux qui définissent les priorités de prévention et de réemploi, mais aussi de valorisation énergétique, dans un contexte qui a toujours existé mais qui est encore plus prégnant aujourd'hui, qui est celui de la transition énergétique. L'énergie est devenue un enjeu. Je pense qu'il va vraiment devenir central dans nos vies, au quotidien. Ceux qui ont dû prendre la voiture pour venir, vous avez dû vous rendre compte que c'était plus cher qu'avant. Et puis, un quatrième enjeu qui avait été posé aussi, qui est plus un choix plus affirmé : si un nouveau projet doit se faire, il doit répondre aux exigences technologiques d'aujourd'hui et de demain, de manière à satisfaire tous les enjeux sanitaires, environnementaux de la meilleure façon possible.

Donc, face à ces enjeux, plusieurs scénarios ont été construits. Un scénario préférentiel qui vous a été présenté tout au long du débat, qui consiste en la construction d'une nouvelle unité de valorisation énergétique, positionnée à côté de l'installation actuelle, avec un dimensionnement qui s'appuie sur des scénarios médians d'évolution de la population ; que nous on a qualifié de relativement ambitieux sur la prévention, qui conduit une installation dimensionnée autour de 100 à 110 000 tonnes, avec un troisième réseau de chaleur qui desservira le centre ville de Limoges qui récupérera l'énergie produite par cette future UVE.

Et puis, pour comparer cette hypothèse, plusieurs scénarios alternatifs, dont un scénario de référence qui est celui de ne rien faire, et de devoir rechercher des solutions plutôt hypothétiques d'exutoire en dehors du territoire. Des hypothèses présentées sur des dimensionnements alternatifs de l'installation, avec des hypothèses de prévention, d'évolution de population, de prise en compte de certains déchets, comme par exemple les encombrants incinérables, qui peuvent conduire à un dimensionnement qui va de 90 à 140 000 tonnes.

La localisation de l'installation : un site préférentiel identifié, qui est à côté de l'installation actuelle, mais aussi des sites alternatifs en zone nord ou à côté du centre de recyclage à Beaune-Les-Mines.

Une hypothèse regardée qui était soit de reconstruire, soit de rénover la Centrale énergie déchets. L'équipement sera en totale fin de vie en 2029. On a regardé si on ne pouvait pas réutiliser tout ou partie des bâtiments et reconstruire une chaîne de traitement à l'intérieur. Et puis forcément, comme dans le sujet il y a le réseau de chaleur, on a aussi regardé les hypothèses d'adosser ce réseau de chaleur, non pas à la chaleur produite par la future UVE, mais à une unité biomasse.

Je n'ai pas été trop long, cela va ?

Renaud DUPUY

Non, non ! Ce soir, on reviendra dans le détail, bien sûr. L'idée est de rappeler un peu où on en est pour laisser après une heure de débats.

Il n'y a pas d'exhaustivité dans ce que je vais vous présenter maintenant, pour regarder les principales thématiques abordées lors de cette concertation. Pour ceux qui n'ont pas participé à tout, pour qu'on ait une vision d'ensemble. Ce n'est pas exhaustif. Ce sera exhaustif dans le bilan des garanties, bien évidemment. Et de mettre en face de cela les réponses qui ont été apportées, de manière très synthétique, par la maîtrise d'ouvrage. Ce n'est pas complet. C'est juste pour se situer un peu. On a pris quatre, cinq ou six thématiques qui sont sorties, qu'on va essayer de vous présenter. Je ne vais pas tout vous lire parce qu'on a mis des verbatim. On va essayer de les commenter, pour après laisser la place au maître d'ouvrage, qui nous expliquera quels enseignements il tire de cette concertation. C'est cela qui est important. Et puis, bien évidemment, on laissera la place au débat.

Un consensus de manière générale, lors des ateliers et des réunions publiques, sur la priorité à accorder à la prévention. C'est clair. Un débat sur les objectifs et la dimension du projet. C'est aussi clair. Je vais en lire quelques-uns, mais vous pouvez les lire en même temps que moi. On ne les a pas réattribués aux gens, mais on a pris des verbatims qui figurent dans les comptes-rendus.

- *« Les objectifs de prévention, de réutilisation, de recyclage sur les territoires concernés devraient conditionner le dimensionnement de toute installation de traitement de déchets. Je m'étonne que les objectifs que se fixe Limoges Métropole soient moins volontaristes que ceux du Syded 87 et d'Evolis 23 ».*
- *« Pourquoi ne pas avoir utilisé des scénarios de tonnages inférieurs à ceux présentés pour la nouvelle UVE ? La capacité pourrait-elle être revue à la baisse ? Pourquoi ne pas investir davantage dans la prévention plutôt que dans un nouvel outil ? »*

Ce sont des éléments qui ont été débattus, parmi beaucoup de choses, et qui ont été annoncés. Globalement, et c'est notre réécriture des réponses qui ont été abordées, de façon synthétique - cela a été beaucoup plus détaillée lors des ateliers. Mais, c'est pour qu'on donne la tonalité des réponses. La priorité des membres de l'Entente est bien la prévention (PLPDMA des trois structures en faveur l'incitativité et de la réduction des déchets). Le scénario préférentiel de l'Entente, on en a parlé tout à l'heure. Au niveau de dimensionnement, à 107 000 tonnes, avec des objectifs ambitieux en matière de prévention – moins 90 kilos d'OMR par habitant et par an, entre 2010 et 2030. En gros, sur cette question-là, voilà comment le débat s'est organisé. Vous pourrez bien sûr compléter tout à l'heure.

Un débat sur la réduction des déchets et sur la manière de le faire, notamment sur l'incitativité. *« Les déchets sont aussi la responsabilité des producteurs, pourquoi ne pas avoir un amendement déposé au Parlement sur l'interdiction des plastiques en France ? »*. C'est une question qui est revenue très régulièrement. Cette question est portée par des gens différents. *« Par rapport à la tarification incitative, est-ce que c'est possible de réfléchir dans le cadre du projet à une manière de comparer ceux qui trient bien, ceux qui trient mal ? Cela me semble rendre complexe avec un tarif à la levée »*. *« On sait que la tarification était efficace en zones rurales, mais que sa mise en place peut être plus complexe en zone urbaine. Elle ne fait pas l'unanimité. Commencer à mettre en place tout de suite la tarification initiative sur les première et deuxième couronne de Limoges Métropole »*. Voilà quelques éléments. La réponse du maître d'ouvrage : Il y a eu des propositions sur la tarification incitative qui sont revenues à de nombreuses reprises. La tarification incitative a déjà montré son efficacité sur les territoires d'Evolis 23 par exemple. L'incitativité peut prendre d'autres formes, notamment en zones urbaines (inversion de fréquence, collecte, et ainsi de suite). C'est pour vous donner un petit peu la thématique du débat, comment cela s'est organisé.

Des échanges sur le territoire géographique, sur la localisation. Sur le territoire géographique, il y a une question qui est revenue, qui a été posée plusieurs fois : « comment être sûr que le projet ne concernera que la Haute-Vienne et la Creuse, et pas d'autres territoires demain ou après demain ? » Une question qui a été largement posée.

« Pourquoi le choix du futur emplacement au nord de Limoges et pas, par exemple, sur les communes de Panazol et de Feytiat ? » « Pourquoi avoir étudié une zone constituée de lieux accueillant des enfants ? » « Est-ce qu'il n'est pas possible de construire plusieurs usines et de réduire le nombre de kilomètres ? Est-ce que cela pourrait pas être une autre solution ? », « plusieurs usines réparties sur le territoire, notamment en Creuse et en Haute-Vienne ». La réponse globalement sur la question de la localisation et du périmètre est que le projet de l'Entente concernera uniquement le territoire de l'Entente. C'est la réponse qui a été apportée. Il y a 26 critères qui ont été étudiés dans le cadre de l'analyse croisée, avec quatre lieux d'implantation potentiels, deux usines en Haute-Vienne et en Creuse de 55 000 tonnes (alors que la Creuse ne dispose pas d'un gisement suffisant, cela amènerait un investissement supérieur de 120 millions par rapport aux 158 millions du budget du projet du scénario préférentiel évalué). C'est une synthèse des réponses qui ont été fournies par le maître d'ouvrage.

Des questions de financement du projet et de coûts induits pour l'usager sont revenues de manière régulière dans le débat. On s'apprête à faire un projet de 154 millions d'euros et cela, tout le monde le sait. Je laisse la responsabilité à celui qui l'a dit : « Il va falloir le payer ». Quelques éléments de comparaison : 154 millions d'euros pour 430 000 habitants. On parle de 20 euros, le coût de la tonne par habitant, c'est moins cher que la location de votre box Internet. C'est aussi une affirmation qui a été donnée. « Est-ce qu'il y aura des soutiens financiers de la Région, de l'Europe ? » « L'électricité, la chaleur, sont moins chères pour les habitants de Limoges, est-ce que ce n'est pas injuste pour tous les autres habitants de la Creuse et de la Haute-Vienne, qui ne bénéficient pas de réseau de chaleur ? » Les réponses ont été beaucoup plus longues, mais on a essayé d'être rapide. Le montage financier présenté à la concertation n'inclut pas de subventions dont la nature et le montant ne sont pas connus aujourd'hui. Sur cette question, il n'y a pas eu de réponse particulière, si ce n'est qu'on ne sait pas. Le principe de l'Entente prévoit une tarification à la tonne pour les habitants. Le montage économique et juridique précis du projet devront faire l'objet de travaux au sein de l'Entente ; ces travaux n'ont pas été faits ou sont en cours au moment où on en a parlé.

Un débat autour des enjeux sanitaires du projet. « Est-ce que, dans 40 ans, on ne découvrira pas d'autres émissions et d'autres risques ? » « Quel risque d'exposition aux particules ultrafines - mercure, dioxine, furanes, y compris à des seuils très faibles ? » « La notion de risque acceptable n'est pas acceptable ». « Est-ce que la DREAL a accès aux mesures réalisées par l'exploitation ? » « Est-ce qu'il y a une localisation du projet où le risque serait plus faible ? » « Si jamais le projet doit aller au bout, ne pourrait-on pas imaginer une collaboration avec le tissu universitaire de Limoges, notamment pour travailler sur les questions de mesure, d'émissions, de surveillance des impacts ? » Globalement, la réponse du maître d'ouvrage, en trois points :

1. Le risque zéro serait bien sûr la meilleure solution, mais cela n'existe pas.
2. L'acceptabilité des projets est définie par des normes, comme l'OMS qui fixe des chiffres à l'origine de la réglementation.
3. Il existe deux types de mesures en continu pour répondre à la question, les plans de surveillance. Ce sont deux mesures qui sont conduites dans le cadre d'un projet, de n'importe quel projet. Les valeurs moyennes, constantes et basses, autour de la centrale d'énergie, ont toujours respecté la réglementation, quel que soit le moment ou quelle que soit la réglementation à l'époque.

En gros, les débats. Vous aviez beaucoup d'autres choses, de manière beaucoup plus complète, de manière beaucoup plus argumentée. Mais c'était pour situer les éléments de la discussion, ce sur quoi cela a porté. Bien sûr, chacun pourra y revenir lors du débat.

Ce n'est pas le rapport du maître d'ouvrage, qui viendra après le bilan des garanties. Il s'agit de dire, après quelques semaines de débats, quels enseignements les membres de l'Entente ont tiré de ce débat. La première partie, que vous venez de voir, est notre regard sur les choses, le regard de l'Entente.

Vincent FORTINEAU

D'abord, une série d'enseignements sur des questions autour du territoire, du dimensionnement et de la localisation du projet. Ce qui nous a semblé ressortir des différentes discussions, c'était, globalement, une confirmation, une non-remise en cause, du périmètre du maître d'ouvrage, constitué des trois collectivités ; y compris l'élargissement potentiel à l'ensemble de la Creuse. Ce n'est pas un sujet qui a fait débat et qui a plutôt été reconnu comme quelque chose d'entendable.

Je pense que ce qui a peut-être fait le plus large consensus, c'est ce qui a été entendu de la manière la plus forte, c'est la priorité à accorder à la prévention et la nécessité d'aboutir à une future UVE qui aurait le juste dimensionnement. Et en particulier, je crois que l'Entente a bien entendu la demande de certains participants, ils étaient nombreux, qui consiste à demander à réétudier le dimensionnement de l'installation.

Je crois qu'on a entendu de manière assez consensuelle aussi un intérêt confirmé du projet de troisième réseau de chaleur, dont l'utilité était globalement partagée. La tendance était même peut-être à dire : « que fait ce projet là dans le débat, il n'y a même pas lieu de le débattre ».

Et puis, évidemment, on a beaucoup entendu aussi, et on y a été attentifs, des questions particulièrement importantes autour de la localisation du projet envisagé. Evidemment, l'objectif de ce soir n'est pas de donner des engagements, c'est de dire ce qu'on a entendu.

Ces questions de territoire, de dimensionnement et de localisation sont les éléments principaux ; on a entendu plein d'autres choses effectivement. La garante et Monsieur Dupuy l'ont rappelé. Il y a des contributions particulièrement argumentées, détaillées, étoffées, qui ont été apportées en réunion ou mises à disposition sur le site internet, qui apportent beaucoup d'autres éclairages. On n'est pas rentrés dans le détail mais ces questions de territoires, de dimensionnement et de localisation sont les éléments clés, les points sur lesquels on a été particulièrement attentifs et à l'écoute, qu'on a particulièrement entendu.

Emmanuel LATHIERE

Alors, concernant la thématique de la prévention et de la sensibilisation, cela a été dit à plusieurs reprises, c'est un sujet qui est revenu très régulièrement. Il y a eu un atelier qui avait été dédié spécialement à la thématique de la prévention à Bessines-sur-Gartempe, il y a quelques semaines. Il est certain, bien entendu, que les trois collectivités que nous représentons au sein de l'Entente travaillent déjà, depuis de nombreuses années, sur des politiques de prévention ; puisque nous sommes au niveau de la deuxième génération des plans locaux de prévention des déchets. La première génération était sur la période 2010-2016 et nous sommes tous, les trois entités en tout cas, sur un plan local de prévention des déchets qui a été validé, ou en cours de validation du côté d'Evolvis 23, pour la période 2022-2027.

Ces plans locaux de prévention sont la pierre angulaire de nos politiques de réduction et de limitation de la production des déchets. Sans aucune ambiguïté possible, il ressort de la part de l'Entente aujourd'hui, l'importance de capitaliser sur ces actions de prévention, de renforcer (cela a été un autre sujet qui a beaucoup été évoqué) l'ensemble des mesures autour de l'incitativité. Ce qui a été intéressant au cours des débats, c'est qu'il a bien sûr été question de la tarification incitative, mais pas seulement. On sait qu'il y a d'autres leviers incitatifs que nos collectivités peuvent mettre en place. Et d'accroître la collaboration avec l'ensemble des parties prenantes sur nos territoires, sur le territoire de l'Entente intercommunale.

Monsieur Dupuy l'a dit aussi à plusieurs reprises, si la clôture officielle de la concertation préalable, c'est demain soir, elle ne s'arrête pas forcément le 21 octobre 2022. L'engagement qui est pris également, c'est de pouvoir continuer à prendre en compte un maximum de contributions ; de façon à enrichir les échanges sur cette thématique.

Autre dernier enseignement qui a été beaucoup évoqué également, lors des différents temps d'échange : ce sont les enjeux sur l'économie circulaire et le réemploi. Effectivement, cela a été rappelé dans le contexte tout à l'heure par Vincent. Il y a notamment la loi AGEC, de février 2020 qui nous impose, et c'est fort légitime d'ailleurs, de mettre en place un certain nombre d'actions en matière d'économie circulaire, et également de réemploi. Donc, là aussi, l'Entente des trois collectivités, des élus et des services, s'efforcera de poursuivre l'intégration des enjeux d'économie circulaire et de réemploi dans l'ensemble des réflexions ; de façon, là aussi, à tenir compte de la parole de tout un chacun.

Petite précision pour terminer peut-être : les plans locaux de prévention des déchets, quand nous les travaillons au niveau de nos collectivités, de nos établissements publics, ils ne sont pas seulement travaillés par les élus locaux, mais avec l'ensemble des partenaires membres, qui sont des partenaires à part entière, acteurs du territoire. Je pense que c'est aussi important de le préciser.

Je laisse la parole à Mathieu.

Mathieu JARRY

La troisième famille de ce qui a retenu l'attention de l'Entente concerne les impacts, ce qu'on a appelé « un nouveau pacte de confiance avec les habitants ». Le premier point est indépendant finalement de la concertation et d'éventuels projets : dans l'usine actuelle, on s'aperçoit qu'on ne communique pas assez. On doit aller au-delà. On doit faire mieux sur la communication. Le premier engagement, effectivement, c'est de travailler à ce nouveau pacte de confiance, basé sur l'échange et la transparence. On a déjà des premières idées qui pourront bien évidemment être améliorées. Mais il y a des nouveaux outils de communication, qui pourraient être déployés, auprès des riverains, des envois de SMS ou de mails, liés à des travaux, ou la création d'un site Internet qui permettrait d'avoir les résultats en direct de ce qui sort des cheminées. Parce qu'on a, je le répète, des analyses 24 heures sur 24, et 7 jours sur 7. Les données sont figées. Elles vont après à la DREAL, mais on peut les mettre à disposition. On n'a rien à cacher. Et puis, sur la thématique également des odeurs, on pourrait imaginer la création de sentinelles, on viendrait former les riverains pour qu'ils puissent dire « aujourd'hui, cela sent » avec une action immédiate très concrète de l'exploitant. Donc, on a retenu cela, pour l'usine actuelle ; qui pourrait éventuellement marcher dans le cas d'un futur projet.

Si l'opportunité du projet se confirme, c'est effectivement dans le même état d'esprit : la poursuite du travail avec les associations et la dynamique engagée avec le public lors de cette concertation. Je ne reviens pas sur les chiffres, sur le travail engagé et le temps passé, mais c'est un travail sur lequel il va falloir capitaliser. Il le faut. C'est indispensable.

Le troisième élément, plus sur les impacts, c'était une proposition lors des ateliers : créer un lien plus important avec le tissu universitaire local, notamment sur la partie recherche pour être proactif sur les évolutions réglementaires et faire de ce territoire un territoire qui a de l'avance et qu'on ne soit pas en retard, même si je crois qu'on n'est pas forcément en retard. Voilà ce qu'on avait retenu sur ce pacte de confiance au niveau de la population et des habitants.

Renaud DUPUY

Merci, merci pour ce premier retour. Je remercie tous les intervenants parce qu'on est parfaitement à l'heure. Donc, on a maintenant une heure de débat plein et entier. Vous allez avoir la parole. La concertation continue. Il n'y a rien de conclusif dans ce qui a été dit aujourd'hui. Je vous demande de lever la main si vous voulez prendre la parole et de bien attendre que le micro vous arrive pour qu'on enregistre les débats, pour faire un compte-rendu complet.

Un participant

Je suis surpris. J'ai vu la liste des questions qui sont sorties, des questions qui sont venues dans les différentes discussions qu'on a eues. Je suis un peu déçu des réponses. Pourquoi ? Parce que si c'était pour nous rappeler ce qu'il y a dans le document, ce n'était pas nécessaire. Notamment sur la question du dimensionnement, vous nous refaites la démonstration comme quoi il faut 107 000 tonnes, mais vous ne répondez pas aux questions qu'on a posées. La question qu'on a posée, c'est qu'on pouvait, de manière drastique, en mettant des moyens importants sur les 154 millions, avec une part extrêmement importante pour la prévention préalable, avec l'objectif de diminuer de manière conséquente la quantité des déchets pour arriver aux alentours de 100 kilos par habitant. A cette question là, je n'ai toujours pas de réponse. Il n'y a pas de solution alternative réelle qui a été déposée à la concertation. Nous l'avons dit, nous l'avons écrit, nous l'avons répété dans des questions : nous n'avons pas les réponses. Par contre, je me félicite de la prise en compte par l'Entente d'un certain nombre de problèmes et j'espère que cela va évoluer. Sinon, si cela n'évolue pas, il est évident qu'on sera appelés à perdre beaucoup, beaucoup de temps, parce qu'il faudrait utiliser d'autres moyens pour faire aboutir ces idées.

Renaud DUPUY

Pour qu'il n'y ait pas de confusion, dans ce que j'ai dit, les questions avec les petites réponses que j'ai présentées, ce n'est pas ce que dit l'Entente aujourd'hui. C'est ce que l'Entente a dit lors de la concertation, dans le débat. C'était juste pour poser les termes du débat. Donc, les derniers enseignements, c'est ce que dit l'Entente à la fin. Moi, ce que j'ai présenté, c'est ce qui s'est dit dans le débat.

Est-ce que, sur cette question ou sur d'autres, il y a d'autres interventions à prendre ?

Monsieur.

Un participant

Merci. Bonjour.

Renaud DUPUY

Si vous voulez qu'on rattache le propos à votre nom, ce n'est pas obligé, mais il faut nous donner votre nom au début.

Jean-Louis PAGES

J'allais me présenter. Merci. Je suis Jean-Louis PAGES, conseiller régional écologiste Nouvelle-Aquitaine. A ce sujet, il y a eu une séance plénière en début de semaine. Il a été présenté le volet traitement des déchets au niveau régional, dans le cadre du SRADDET, qui est opposable en principe à tous les règlements des collectivités. Il a été indiqué que l'objectif était d'arriver à zéro déchet à terme. Et la question que je me pose, quand je vois les documents que vous avez fournis, c'est : quelle est réellement la trajectoire complète qui est prévue, même au-delà de 2030, pour qu'enfin on arrive à zéro déchet ? Parce que la seule question, c'est de savoir où mettre l'incinérateur et quelle sera sa taille. Cela veut dire que la seule solution vraiment disponible, c'est celle de l'incinérateur. La question, c'est : à partir du moment où vous voulez absolument mettre un incinérateur, vous allez forcément devoir l'alimenter. Donc, quelle est la trajectoire réelle qui fait que, dans un horizon de 10 ou 20 ans, on est capable de se situer exactement pour voir à quel moment on a mis les choses suffisamment en œuvre pour arriver à zéro déchet, qui est l'objectif ? Sinon, perpétuellement, vous acceptez de produire des déchets et d'en brûler ; vous aurez toujours le même problème. Je crois que déjà en Corrèze, ils ont besoin d'aide. Ils prévoient qu'ils ne vont pas pouvoir arriver à nourrir leur incinérateur. Je vous remercie.

Renaud DUPUY

Sur cette question du dimensionnement et de la taille, Monsieur ? Même si ce n'est pas sur cette thématique. Allez-y, on va prendre quelques questions.

Philippe SEGARD (La Sève de Condat)

Il est démontré dans le dossier, par exemple, qu'actuellement la moitié des déchets sont valorisables, que ce soient les déchets, les biodéchets ou des cartons-papiers qui arrivent encore dans l'incinérateur. Donc c'est la moitié qui prévoit d'être enlevée, et on prévoit d'en enlever encore plus. Mais ce n'est pas vraiment expliqué dans le contrat, dans le projet. De plus, il y a un problème qui se pose : ces déchets là, qui seraient recyclables, où va-t-on les recycler ? Le centre de tri de Beaune-les-Mines est actuellement au bord de la saturation, c'est-à-dire qu'actuellement, il y a 22 000 tonnes qui lui arrivent chaque année, avec un seuil de 24 000 tonnes. Est ce qu'il est aussi prévu, dans votre affaire, un projet de construction d'un autre centre de recyclage ; ne serait ce que pour le Nord département par exemple ?

Renaud DUPUY

Merci pour cette intervention. On va faire un petit tour. Il y a la question de scénarios alternatifs : est-ce qu'on a mis tout en œuvre pour réduire les déchets ? Il y a une question qui rejoint : quelle est la trajectoire ? Et puis, il y a la question de ce qu'il y a dans les poubelles, et surtout de la capacité, si on accentue le recyclage, du centre de recyclage du territoire. Mathieu ?

Mathieu JARRY

Je vais commencer par la troisième question. Sur le centre de recyclage, nous sommes effectivement soumis au seuil de l'enregistrement pour l'arrêté d'autorisation : on est sur un seuil d'enregistrement des installations classées. 24 000 tonnes, vous avez raison. Nous avons un équipement, un process, un outil industriel, qui tourne à dix tonnes par heure, de 8h à 20h, du lundi au vendredi. Demain, si je travaille en deux postes, de 6h du matin à 22h, si je travaille le samedi, je suis à une capacité technique sans aucune difficulté, de 30 000 tonnes par an. On peut trier. Et l'équipement dont s'est doté l'Entente, il y a maintenant un peu plus de deux ans, dans les mains d'un industriel,

ferait en sorte de travailler du lundi au samedi en deux postes, pour essayer de récupérer un maximum de tonnages et une rentabilité maximum. Donc, on a cette capacité technique de récupérer le tri et c'est bien notre intention.

Deuxième question sur le zéro déchet. Le zéro déchet, c'est une traduction française de l'anglicisme « zero waste » ; qui, dans les pays anglosaxons, avait une connotation de « zéro gaspillage ». Je tiens cela d'une sociologue qui travaille sur cette thématique à Poitiers. Je reprends ses mots. Ce n'est pas tout à fait pareil. Le zéro déchet, vous avez devant vous des praticiens, je suis désolé de le dire, mais on n'y arrivera pas. Ce ne sont pas mes déchets, ce sont vos déchets. J'en fais partie, bien évidemment, j'en produis : ce sont nos déchets. Et le zéro déchet en 2030, en 2040 ou en 2050, je suis au regret de vous annoncer qu'on n'y arrivera pas. Est-ce que cela veut dire pour autant qu'il ne faut pas être ambitieux sur la prévention ? Bien évidemment, la réponse est non. Et on l'a entendu, dans les éléments de réflexion, que nous avons, dans ce scénario dit préférentiel, on était aussi peu ambitieux en 2030 et, peut être, encore moins en 2040 et 2050. Donc, on l'a entendu. Par rapport à ce niveau d'ambition, pour redonner quelques éléments. On va pouvoir le reprendre sur les trois collectivités. Limoges Métropole est un territoire urbain. En 2021, les dernières années, nous étions à 219 kg/habitant/an d'ordures ménagères résiduelles. On a eu la question qui avait été posée la première fois : ce n'est pas très bien. Effectivement, nous ne sommes classés que 24^e sur les 102 territoires urbains sur cette performance-là. Donc, il y a effectivement 23 collectivités en France qui ont une performance plus élevée, en tout cas une quantité moins importante, avec notamment en numéro un, on le connaît tous : le Grand Besançon. Sur l'engagement en 2030, c'est de passer de 219 à 180. Est ce que c'est assez ambitieux ? Je vous laisse en juger, c'est une question de curseur. Quand on compare sur la moyenne des territoires urbains, Limoges Métropole a 219 kg/habitant/an, la moyenne des territoires urbains en France, c'est 263. Donc, nous ne sommes pas les meilleurs, mais nous ne sommes pas les derniers. On pourrait faire exactement le même exercice pour les territoires du Syded et d'Evolis 23. Nous avons un coup d'avance, pour donner un peu les éléments. Après, effectivement, et je pense que l'Entente est d'accord, on pourra revoir la copie. Effectivement, il va peut-être falloir être plus ambitieux, notamment sur 2040-2050.

Renaud DUPUY

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole, d'autres interventions ou d'autres questions Il peut y avoir des questions de gens qui ne sont pas des spécialistes. Ce n'est pas un débat de spécialistes, c'est un débat ouvert à tout le monde et au cours duquel tout le monde peut s'exprimer.

Madame.

Marie Dominique FABY

Madame FABY, de l'association La Sève de Condat. Je suis très étonnée de voir la synthèse qui a été faite sur le troisième réseau de chaleur, dans la mesure où le dimensionnement de la nouvelle Centrale énergie déchets nous amène à réduire les déchets. Est-ce qu'il faudra alimenter cette centrale avec des déchets, pour alimenter un réseau de chaleur ? Donc, ce réseau de chaleur, *a priori*, il n'a rien à faire, à être conçu, avec la Centrale énergie déchets.

Renaud DUPUY

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le réseau de chaleur ? Ou d'autres interventions ? Madame.

Geneviève LE BLANC

Bonsoir, Geneviève LE BLANC. Je suis aussi élue, mais je suis en tant qu'habitante et citoyenne. Sur le réseau de chaleur, j'ai cru comprendre tout à l'heure que vous aviez dit que cela fait un peu consensus, cela ne fait même pas débat. En lisant certaines contributions, j'ai plutôt compris, dans le sens de ce que dit Madame, qu'on ne devrait pas débattre du réseau de chaleur puisqu'il contribue à légitimer la construction de cette nouvelle structure. Je ne sais pas si vous comprenez ce que je veux dire ?

Renaud DUPUY

Tout à fait.

Geneviève LE BLANC

Si on l'associe, on a forcément tendance à considérer que la nouvelle installation est vertueuse, puisqu'elle permet de chauffer.

Renaud DUPUY

Alors, d'autres interventions ? Si non, il y a deux niveaux de réponse. Mathieu peut être, et après, je compléterai sur la partie réglementaire du débat. C'est important.

Mathieu JARRY

Les deux projets ont été pensés indépendamment. Le dimensionnement, y compris le scénario dit (au début de la concertation) préférentiel avec 107 000 tonnes, n'a pas été pensé pour alimenter un réseau de chaleur. Ce n'est pas comme cela que cela s'est fait. On a regardé quels étaient les gisements, quelles étaient les ambitions de la prévention, quelles étaient les évolutions démographiques, quelles étaient les éventuels apports de déchets tiers. Parce qu'il faut intégrer les réflexions des déchets qui sont produits par les industriels, voire les commerçants. C'est comme cela que cela a été réfléchi. D'ailleurs, sur le scénario du troisième réseau de chaleur, vous avez un scénario alternatif qui dit : on ne le relie pas à cet éventuel futur équipement, mais on fait à la place une chaufferie biomasse. Les deux fonctionnent indépendamment et les deux peuvent se relier.

Je laisserai Renaud répondre sur le volet réglementaire. Dès lors qu'un projet a une incidence de plus de 50% sur un autre projet, il doit être inclus dans la concertation, pour que le grand public ait une vision large. Vous l'interprétez comme vous voulez, mais ce n'était pas une vision qu'on souhaitait faussée.

Sur le réseau de chaleur, aujourd'hui, on est relié à deux réseaux de chaleur. J'ai vu les contributions aujourd'hui qui disaient : on n'arrive déjà pas à alimenter les réseaux de chaleur. Aujourd'hui, la réalité, c'est qu'il y a une grande partie de la chaleur, qui est produite par la Centrale énergie déchets, qui n'est pas récupérée et part aux petits oiseaux. C'est ça la vérité. Et que demain, dans le cas d'un éventuel projet de centrale, d'unité de valorisation énergétique, c'est cette recherche excellente d'excellence technologique, qu'on a souvent mis en face du traitement des fumées, qui marche également pour les performances énergétiques. On vient utiliser la capacité maximale des pouvoirs énergétiques des déchets, indépendamment de la quantité qu'on a. On pourra très bien descendre le tonnage et continuer à alimenter le réseau de chaleur sans aucune difficulté.

En tout cas, que les choses soient claires, les deux projets sont indépendants et ce n'est pas le troisième réseau de chaleur qui dimensionne les entrants du futur projet. C'est une certitude.

Renaud DUPUY

La CNDP, dans le cadre d'une concertation préalable au titre de code de l'environnement, considère que, quand il y a deux projets sur le territoire qui ont le lien, même s'ils n'ont pas de lien fonctionnel, ils doivent être mis au débat pour l'information du public. Quand l'Entente a saisi la CNDP, la question qui a été posée a été : est-ce qu'il y a d'autres projets, à côté, qui ont un lien direct ou non avec le sujet ? C'est une question de transparence dans le débat.

Est-ce qu'il y a d'autres questions, interventions, prises de position ?

Philippe SEGARD (La Sève de Condat)

J'ai une deuxième question qui concerne le lieu d'implantation. C'est un drame interne, que je vis. Je comprends très bien le choix préférentiel, je le comprends. C'est le meilleur choix économique possible. Il y a le terrain, il y a la proximité des réseaux chaleur. C'est le meilleur choix économique possible. Mais je vis un drame : cela fait 20 ans qu'on suit, en tant que responsables d'association environnementale, les problèmes des incinérateurs, qu'on participe à toutes les CSS de l'incinérateur, qu'on suit toutes les questions. Et, il y a 20 ans, on nous expliquait que l'incinérateur fonctionnait avec les meilleures qualités possibles, qu'il n'y avait aucun risque, qu'on était parfait. C'était vrai il y a 20 ans, dans le cadre des connaissances techniques d'il y a 20 ans. Et puis, on nous dit aujourd'hui, par rapport à il y a 20 ans, on a diminué de 90% les pollutions de ceci, on a diminué de 100% la pollution de ceci. Cela veut bien dire que, alors que c'était techniquement la meilleure solution possible il y a 20 ans, on a bien pollué les gens. On les a pollués. 30 000 personnes. Et, on nous dit aujourd'hui : c'est la meilleure solution technique, c'est

acceptable. Exactement le même discours qu'il y a 20 ans. C'est vrai que c'est beaucoup plus bas, mais il y a un certain nombre de molécules qui ne sont pas contrôlées. La fumée de l'incinérateur, ce sont des milliers, de molécules qui sortent de la fumée. On en contrôle 30, les plus dangereuses ; mais les autres, on ne sait pas. On ne sait pas ce que donne le cocktail des molécules qui sont rassemblées. Et surtout, nous n'avons pas pu obtenir un état de la santé de la population de Beaubreuil, du Palais et de Rilhac. On n'a jamais pu obtenir une étude réelle sur cette question. C'est noyé dans la masse de l'agglomération. On ne sait pas ce qu'il se passe sur le plan santé. Et c'est pour cela que nous irons jusqu'au bout, pour empêcher que l'incinérateur ait lieu au même endroit. Il faut laisser les gens de Beaubreuil, du Palais et de Rilhac respirer.

Alors le choix. Si ce n'est pas à côté de Beaune, il faut un endroit où réellement il n'y ait pas de personnes autour. A cinq, six, dix kilomètres de Limoges, aussi bien entre Verneuil, Veyrac, toute la zone nord au-dessus, il y a des terrains où il n'y a pas d'habitations. Ils sont à dix kilomètres des réseaux chaleur. On sait transporter la chaleur. Nous n'avons pas été entendus sur le choix du lieu. On nous a fait trois propositions de lieux, mais toutes présentent les mêmes inconvénients. Il n'y a jamais eu de réflexion réelle pour répondre à cette question, on ne peut pas mettre l'incinérateur à Beaubreuil. C'est une question d'éthique, c'est une question de santé publique.

Renaud DUPUY

Sur cette question, Monsieur au fond.

Un participant

Merci. Moi, je suis désolé. Je n'étais pas au courant de vos démarches. Pourtant, je suis concerné. J'habite juste en face de l'incinérateur, au Palais. Je n'étais pas informé. Monsieur vient de parler de l'emplacement. Il n'y a aucun doute. L'incinérateur a été fait dans les années 1980. Dans les années 1980, l'environnement, on n'en parlait pas beaucoup. Aujourd'hui, il y a beaucoup de choses qui ont changé. Il y a des lois. Maintenant, la personne morale est responsable pénalement. Avant, elle ne l'était pas. En plus, il y a eu une loi en 1995, qui pose le principe de précaution. Et cette loi vous interdit de reconstruire un incinérateur en pleine agglomération, devant les pavillons. Cette loi ne vous le permettra pas. Si vous le faites, vous allez avoir des centaines de plaintes pour mise en danger de la vie d'autrui.

Maintenant, Monsieur parlait de l'état sanitaire des habitants du Palais. Moi, je peux vous dire ce qu'il se passe. J'habite à côté. Pour les gens qui sont là depuis 10 ans, 20 ans, il a un pavillon sur deux qui comporte des personnes qui ont un cancer ou ont eu un cancer. Elles sont mortes. Je vous le dis moi, venez dans ma rue. Il y a un pavillon sur deux où les gens ont eu un cancer, Alzheimer, la sclérose en plaques, Parkinson ou une maladie orpheline. Personne ne sait ce qu'il s'est passé et personne n'est capable de le dire. Même des problèmes cardiaques inexpliqués, on ne comprend pas. Venez faire une enquête. J'ai vu que vous aviez fait des enquêtes. Moi j'habite là bas, je n'ai jamais vu personne. On ne m'a jamais demandé. On passera dans tous les pavillons et je vous expliquerai. Là, il y a eu tant de morts, etc. Il y a des malades, c'est incroyable.

Merci.

Renaud DUPUY

Merci pour cette intervention. Monsieur, devant.

[inaudible]

Pierre LEFORT (Université de Limoges)

Bonjour, Pierre LEFORT, professeur à l'Université de Limoges, spécialiste de chimie, physique et analytique. Pour répondre à Yvan : tu as complètement raison concernant les molécules qui n'étaient peu ou pas connues et analysées, lorsque l'usine s'est faite dans les années 1980. Mais, la raison pour laquelle, maintenant, il y a beaucoup plus de substances qui sont analysées, c'est simplement parce que les appareils d'analyse ont énormément progressé en 40 ans. On sait maintenant doser des traces qu'on ne savait pas doser à l'époque. On est dans le domaine des traces. C'est un domaine scientifique qui est extrêmement difficile, surtout si on rajoute les scientifiques aux médecins. Associer telle pathologie à telle trace, c'est actuellement un sujet de recherches, qui est extrêmement ouvert et qui risque d'occuper les scientifiques pendant longtemps. Ceci dit, on est en train de travailler sur des chiffres après la virgule. Les grosses molécules dangereuses étaient identifiées en 1980. Elles le

sont toujours et des traitements ont été envisagés pour celles-là. Sont-ils suffisants ? C'est une autre question. Maintenant, sur les traces, quel est leur effet ? Question.

Renaud DUPUY

On ajoute quelque chose et après on prend la réponse.

Un participant

Sur les traces, je voudrais juste ajouter une chose : certaines substances, à l'état de traces, sont plus nocives que des émissions plus importantes. Je pense notamment aux perturbateurs endocriniens. C'est très parfaitement documenté.

Mathieu JARRY

Je pense qu'il faut refaire l'histoire de l'incinération en France. Les premiers incinérateurs sont arrivés dans les années 1970. A l'époque il n'y avait pas de traitement de fumées. C'était un drame, vous avez raison. Il y a eu énormément de fumées, notamment des dioxines. C'est d'ailleurs à New York qu'ils se sont intéressés les premiers sur cette thématique. La France a réagi relativement tard, avec une réglementation relativement importante à partir de 1991 puis en 2002. Par contre, il y a une étude qui est extrêmement puissante, l'une des études les plus puissantes au monde, sur quatre départements. Si je ne dis pas de bêtises, elle concernait 18 incinérateurs, entre 1970 et 1980, à l'époque où il n'y avait pas de traitement de fumées. Cette étude a concerné 2,5 millions de personnes, sous influence ou non de ces incinérateurs, pendant dix ans. Alors, il y a eu une période de latence. Et puis après, au bout de dix ans, donc à partir de 1990, on a compté, dénombré géographiquement le nombre de cancers. Cette étude disait qu'effectivement, à l'époque de ces incinérateurs sans traitement de fumées, le facteur multiplicatif pour les cancers, était de 1,06 à 1,2. Autrement dit, sur une population qui n'était pas influencée d'un panache, on avait 1 cancer sur 10 000. Je prends un ordre de grandeur. Cela faisait du coup 1,06 personne ou 1,2 personnes impactées sur ces 10 000 personnes. Au passage, quand on donne des ordres de grandeur, on dit généralement que, quand on fume, on a un facteur multiplicatif de 10 par exemple. Quand on est un fumeur passif, c'est un facteur de 4 je crois. On n'est plus du tout dans cela aujourd'hui. La Centrale énergie déchets d'aujourd'hui, dès sa conception, avait un traitement de fumées. Donc, aujourd'hui, l'Institut national de veille sanitaire, sur cette partie là, dit : Je ne peux plus faire ce type d'analyses aussi puissantes, parce que de toute façon, je ne retrouverai rien sur la partie cancers ». Aujourd'hui, on mesure beaucoup plus ce qu'on ne faisait avant, y compris dans la nouvelle réglementation de 2021, à échéance décembre 2023, sur des PCB (polychlorobiphényles), sur des dioxines et des furanes bromés, sur toute une famille de HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques). Et, pour information, on a commencé à faire ces analyses ; c'est depuis mi-2020 que nous faisons ces analyses sur la Centrale énergie déchets. Sur ces premiers éléments de retour, on est effectivement toujours sur ce seuil très bas, et sur ces molécules particulières que je ne maîtrise pas assez au-delà de mes compétences. Je ne suis pas un scientifique et encore moins un écotoxicologue. Mais, on est sur des choses stables qui garantiraient beaucoup de choses.

Et effectivement, en France, on est sur un principe de précaution. Si on peut faire mieux que ce qu'on pouvait faire dans les années 1990, tant mieux. Et si en 2030, en 2040, on peut faire mieux que ce qu'on fait en 2022, je suis satisfait. Et on s'engage à aller dans cette direction d'amélioration continue.

Jean-Louis PAGES

Je n'ai pas répondu au tac au tac à votre remarque. Mais bien évidemment, lorsque le Conseil régional a voté le zéro déchet, il était tout à fait au courant qu'on ne supprimerait pas les épluchures de pommes de terre. Vous le pensez bien. Donc effectivement, c'est que c'est du zéro waste. C'est justement le problème. Une fois que, si on arrive à enlever ces déchets, qui ne sont pas considérés comme du waste, tout ce qu'on peut recycler, tout ce qu'on peut composter, etc. Le vrai problème du zéro déchet ... et je maintiens que zéro déchet, c'est un objectif. Ce n'est pas la peine de jouer sur les mots, c'est bien un objectif. L'incinérateur lui-même est en fait un aveu d'échec. Cela veut dire qu'à un moment donné, on a produit, utilisé des choses dont on ne peut absolument plus rien faire. Et je pense que, dans le type de société vers lequel nous devons nous projeter, je maintiens qu'on doit aller vers le zéro déchet, sans les jeux de mots sur le zero waste. Ce que je trouve dommage, une fois de plus, c'est que, dans tout ce plan, l'incinérateur n'est pas une solution temporaire et un aveu d'échec, mais une façon de gérer globalement les déchets dans la société. Cela apparaît comme une nécessité, et on renverse un peu le problème. Alors qu'en

fait, cela devrait rentrer uniquement, dans un plan beaucoup plus global où pour des raisons transitoires et parce qu'on n'est pas encore au bout du tout le travail qui doit être fait par les collectivités, par les citoyens, par les industriels, on est malheureusement obligé de gérer cela. Mais c'est vraiment un pis-aller qu'on doit supprimer. Et donc, je maintiens qu'il est tout à fait dommage qu'il n'y ait aucune vraie trajectoire qui soit indiquée pour le zéro déchet. Et ne me dites pas que le zéro déchet est impossible, parce que il y a des épluchures de pommes de terre. D'ailleurs, en passant, on peut les manger sans les composter si elles sont bio.

Renaud DUPUY

Sur cette question qui est une question générale de trajectoire, Vincent ?

Vincent FORTINEAU

Je pense quand même qu'on a, dans les échanges, qui ont eu lieu pendant les huit réunions et les ateliers de proximité, on a évoqué cette trajectoire. Quand vous regardez les chiffres qui ont été présentés, on a quand même une ambition de baisse de 90 kilos de production de déchets entre l'année de référence (2010) et 2030, qui est l'année de mise en place de l'incinérateur. Donc, il y a quand même une trajectoire. Qu'on puisse juger qu'elle soit insuffisamment ambitieuse, on l'a beaucoup entendu. C'est un jugement de valeur que je peux entendre. Partager, je ne sais pas, parce qu'on sait très bien que notre objectif, c'est le zéro déchet. Moi, je trouve que c'est une démarche qui est légitime du politique, notamment quand il a une vision planificatrice. Mais pour autant, si je ne me trompe pas, dans les plans régionaux, il y a aucune collectivité qui a dit : mon objectif, c'est zéro installation de traitement des déchets résiduels en 2030, en 2040, en 2050. Toutes disent : oui, notre objectif c'est zéro déchet. Mais toutes disent, parce qu'elles sont confrontées à la même nécessité que nous, les maîtres d'ouvrage, gestionnaires de vos déchets : c'est, quand bien même on se donne cette trajectoire, il y a un élément de pragmatisme qui fait qu'il restera des déchets. Donc, effectivement, je crois qu'on a quand même évoqué le fait qu'il y avait bien une trajectoire. On peut sans doute discuter de son ambition. Ce n'est pas une finalité de faire l'incinérateur, c'est plutôt une préoccupation de se dire : mais qu'est-ce qu'on fera de nos déchets quand celui qu'on a aujourd'hui sera fermé ? Je crois qu'on a pas mal évoqué le fait que ne pas avoir de solution, c'était sans doute la pire. Parce qu'au final, c'est quand même l'argent public du contribuable qui est utilisé pour aller loin et aller cher. Donc, ce n'est pas une finalité de faire un incinérateur. C'est bien effectivement la dernière des solutions, quand on a mis tout le reste en œuvre. Mais, il faut être vraiment conscient, et je pense que la Région l'est aussi parce que quand on voit un schéma régional qui dit il faut des capacités d'incinération à 2030, 2040, 2050, il faut encore des centres de stockage à 2030, 2040, 2050. C'est qu'il y a un principe de réalité. Une ambition, quand bien même elle est très forte, se heurte à un principe de réalité. On n'a pas éliminé tous les déchets demain. Je le redis bien, on a tout à fait entendu l'idée que peut-être que la trajectoire, que nous avons imaginée, n'est pas la meilleure. Peut-être qu'on ne la partage pas. Mais d'ailleurs, si on demandait à chacun sa propre trajectoire en matière de gestion des déchets, on est 50 dans la salle, on aurait 50 trajectoires différentes, 50 engagements différents, sur ce que chacun est prêt à faire comme efforts, et peut-être parfois des trajectoires à la hausse parce qu'on n'a pas tous des modes de consommation à la baisse. Mais, il y a un principe de réalité : il restera des déchets en 2030. Ce n'est pas une finalité de faire l'incinérateur. Je pense que tous, les maîtres d'ouvrage, si on pouvait éviter un investissement de 160 millions d'euros, on le ferait. Mais, on sait très bien que si on ne le fait pas, probablement qu'on sera en très grande difficulté, et vous avec nous, en 2030.

Michel GALLIOT

Bonjour Michel GALLIOT, Limousin Nature Environnement. On a un peu l'impression d'avoir un débat de sourds, puisqu'on parle de trajectoire, on parle d'instrument qui va être installé en 2028 à peu près. C'est l'objectif. Et quand on parle d'ambition, de trajectoire, c'est jusqu'à 2050. Même après, puisque cet outil ne va pas fonctionner que pendant 20 ans. Si c'est comme l'autre, il va être là pendant 40 ans. Or, quand on voit que votre ambition, entre 2030 et 2040, c'est le même tonnage de déchets ; 2050, c'est le même tonnage de déchets. Donc, votre trajectoire est plate et ce n'est pas parce qu'il y aurait un peu d'augmentation de population sur les territoires que cela justifie qu'on laisse le tonnage de déchets au même niveau. Ne nous parlez pas d'ambition. Si à 2030 il y a des progrès, on l'a noté, on peut vous donner acte. Mais sur 2040 et 2050, quelles sont les projets ? Quelles sont l'ambition que vous donnez ? C'est net : c'est plat.

Renaud DUPUY

Je pense qu'on a déjà répondu mais on va y revenir peut-être. Il faut préciser ce qui s'est dit. Après Madame et je voudrais interroger un peu les élus, pour savoir ce qu'ils ont vécu du débat. Mathieu ?

Mathieu JARRY

Dans ce qu'on retient de cette concertation, on l'a dit, on le répète, c'est effectivement de se réinterroger sur le dimensionnement. Donc, la première copie est peut-être à améliorer sur le dimensionnement. Et je le redis, nous estimons que l'ambition 2030, pour aller effectivement chercher cette économie des ordures ménagères résiduelles, elle est ambitieuse parce qu'elle ne dépend pas que de nous, mais bien de l'ensemble des usagers. Nous sommes sûrement ici tous convaincus, et sûrement très performants en matière de tri et de réduction des déchets. Mais ce n'est pas forcément représentatif de l'ensemble de la population. Donc, je pense que 2030 est effectivement ambitieux. 2040-2050, je le répète, on a peut-être des choses à revoir, oui.

Une participante

Je me demande ce que vous entendez par « prévention », parce que j'ai l'impression qu'on considère le tri comme de la prévention. C'est l'incompréhension qui m'anime depuis le début de ces réflexions.

Renaud DUPUY

On répond à cette question sur la prévention.

Mathieu JARRY

C'est une très bonne remarque. Vous avez raison. La prévention, c'est quand on ne produit pas le déchet et qu'il sort du service public. Donc effectivement, quand on fait un transfert du bac vert ou du bac gris vers le bac de tri ou en déchetterie, nous n'avons pas fait de prévention. Nous avons amélioré le taux de valorisation de matière, ce qui est déjà très bien, mais nous n'avons pas fait de prévention. Un petit exemple, sur le compostage et le tri à la source des biodéchets. Si vous faites le compostage individuel, avec un composteur individuel, dans votre jardin, ces tonnages vont disparaître du service public. On ne va pas les voir apparaître. C'est de la prévention. Mais si on fait une collecte en porte à porte ou en points d'apport volontaire des biodéchets, il reste dans le service d'élimination des services publics. On n'a pas fait de la prévention. Donc vous avez raison.

Emmanuel LATHIERE

Mathieu a tout dit, effectivement. Madame, la prévention c'est vraiment le déchet évité. Aujourd'hui, pour rebondir aussi sur la question qui a pu être évoquée avant, sur laquelle Vincent a répondu, je crois qu'il faut être aussi conscient de la réalité du positionnement de l'utilisateur consommateur, de ce qu'il est en capacité de faire. On a été, les trois collectivités, labellisées en 2015 « territoires, zéro déchet, zéro gaspillage ». Moi, je suis dans le domaine des déchets depuis quelques années. On s'est beaucoup appuyé, il n'y a pas si longtemps que cela, de nouveau sur ces dispositifs de zéro déchet, en communiquant sur le zéro déchet. Et en fait, on s'est pris très régulièrement des remarques de consommateurs, d'habitants, d'usagers qui nous disent : mais vous nous prenez pour des imbéciles, le zéro déchet, on n'y arrivera pas, ce n'est pas le but en soi. Alors effectivement, nous, le service public de gestion des déchets, on milite pour aller sur le zéro déchet. Mais, il faut vraiment être réaliste, dans notre société de 2022 : on ne peut pas considérer qu'on est ou va vers le zéro déchet. Il y a besoin d'un équipement à court, moyen terme. Aujourd'hui, on sait qu'à court terme, la Centrale énergie déchets apporte une solution. Mais, dans huit ans, on sera sans solution, sans exutoire. Pour autant, si on est à 80 000 tonnes de production sur nos trois établissements publics, il faudra bien faire quelque chose de ces ordures ménagères résiduelles. Donc, bien sûr, on va tendre vers la diminution. Nos politiques de prévention, de réduction des déchets, sont là pour cela. Mais je pense que très honnêtement, on ne peut pas se dire qu'on n'est pas assez ambitieux. Je rejoins aussi Mathieu : pour 2040-2050, on est partis sur des tonnages stables parce que l'exercice de prospection est quand même relativement compliqué.

Marie DE FERLUC

Bonsoir, Marie DE FERLUC, pour l'association « Pour un nouveau printemps à Limoges ». Nous sommes une association de citoyens qui vise à soutenir tout projet qui permette de développer notre territoire, de le rendre attractif de plus en plus. Sur ce sujet, nous notre objectif et notre espoir, c'est que Limoges continue de se développer et donc qu'il continue d'y avoir de plus en plus d'habitants pour venir faire vivre cette ville. Donc, sur la question du dimensionnement, effectivement, pour nous, c'est juste une question de curseur. Maintenant, ce que Monsieur disait tout à l'heure, à propos du déplacement de ce projet préférentiel, et ce qui a été dit également sur le sujet du raccordement au réseau de chaleur, moi, d'un point de vue de pur citoyen, cela me paraîtrait absurde de ne pas profiter de cette source d'énergie pour s'en servir pour nous chauffer ; surtout quand on voit ce que deviennent tarifs de l'énergie aujourd'hui. Sur la question du zéro déchet, je crois qu'on a bien compris qu'on ne parviendra pas au zéro déchet. Et je suis la première concernée, parce que quand on a trois enfants et qu'on change des couches, on sait très bien que le zéro déchet n'est pas un objectif raisonnable. Je voudrais, pour finir, remercier ceux qui nous ont écoutés sur notre proposition, qui a été faite, de faire un lien avec l'université de Limoges pour porter des projets innovants et pour faire de notre territoire une force proactive, plutôt qu'un territoire qui subisse. Enfin, j'aimerais redire notre souhait que ce projet soit soumis à la récente assemblée consultative des 55 Limougeaudois, qui a été mise en place à Limoges, et qui fait partie de cette caisse de résonance dont la municipalité, et donc le territoire de Limoges Métropole, ne saurait faire abstraction. Pour finir, si toutefois il y avait une modification dans le projet préférentiel, y'aura-t-il une nouvelle concertation menée par l'Entente ?

Renaud DUPUY

Monsieur. Après, je voudrais quand même interroger les élus.

Vincent LAROCHE

Bonjour, Vincent LAROCHE. Je représente la députée Manon MONIER. Je suis son assistant, évidemment elle s'excuse : elle a des travaux à Paris en séance, aujourd'hui. Pour répondre sur la question de l'énergie qui vient d'être posée, si on commence à raisonner au niveau de l'énergie, je pense qu'il faut vraiment poser toutes les sources d'énergies possibles. Limoges Métropole a notamment travaillé sur le cadastre solaire. Cela fait partie des solutions. On peut aussi s'interroger sur la question de tous les nouveaux bâtiments qui ne sont pas équipés de solaire. Cela permet de répondre aux objectifs du plan pluriannuel de l'énergie. A ma connaissance, sur les sources liées au réseau de chaleur, il n'y a pas d'objectif dans la PPE là-dessus.

Ensuite, j'avais des questions. Monsieur JARRY, vous avez parlé d'une référence, de 219 kilos de déchets produits par habitant par an. En fait, vous avez comparé ce chiffre-là à la moyenne des territoires urbains de 263 kilos. Cette comparaison par rapport à une moyenne est-elle pertinente ? Est-ce que les autres territoires urbains sont plus ou moins résidentiels que Limoges ? Est-ce qu'il y a plus ou moins d'habitats collectifs ? Est-ce que cela joue sur le décompte ? Moi, je pense que, objectivement, si on veut tendre vers le meilleur, vous avez parlé de Besançon. On peut s'inspirer du meilleur, et pas d'une moyenne. Ensuite, j'avais une question, par rapport aux exutoires de Gournay et de Maillet. Dans la chronologie, vous dites qu'en 2023/2025 on n'y a plus accès. Un constat : c'est avant la mise en service d'un nouvel incinérateur ou UVE. Donc, comment on gère entre temps ? Et quel est le texte réglementaire qui fait qu'on ne peut plus utiliser ces exutoires ? Est-ce qu'il fait partie du dossier de concertation ? Si j'ai bien compris, le périmètre de la concertation est fixe ; c'est-à-dire Haute-Vienne et Creuse. Donc, est-ce que vous vous engagez à prendre des déchets en provenance d'autres départements ou non à l'avenir ? Et enfin, pour avoir assisté à plusieurs réunions, il y a un mot qui revenait souvent dans la bouche des gens. C'est le mot « incinérateur ». Il est revenu à plusieurs reprises, ce soir. Dans les documents que vous nous avez présentés, à l'écran ou même dans les discours en général, ce mot n'est pas utilisé ou très peu. Il y avait une remarque d'un habitant de Beaubreuil à la dernière réunion. Il disait que c'était dommage que ce mot ne soit pas utilisé parce que tout simplement les gens ne comprennent pas forcément ce que cela veut dire UVE. Trois lettres. Les gens savent ce qu'est un incinérateur. Du coup, peut-être que s'il y a un déficit de participation, en tout cas sur ces zones-là, ce terme aurait pu permettre de mettre le bon mot pour que les gens comprennent. Je vous remercie.

Renaud DUPUY

Il y a toute une série de questions.

Mathieu JARRY

Le mot « incinérateur ». On a eu la question la dernière fois. J'ai regardé dans le document, dans le dossier, combien de fois le mot « incinérateur » apparaissait : 53 fois. Sur la synthèse, une vingtaine de fois. Donc, le mot apparaît. Nous aurions pu, si nous étions de mauvaise volonté, carrément faire disparaître ce mot-là. Parce qu'aujourd'hui le terme réglementaire, c'est « l'Unité de valorisation énergétique », qui potentiellement ne parle pas à beaucoup de personnes. Mais on n'a pas fait ce choix et le mot « incinération » apparaît plus d'une cinquantaine de fois dans le dossier.

Je reviens sur la performance. Se comparer à une moyenne, ce n'est pas forcément toujours le bon exercice. C'est pour cela qu'il y a un document qui a été réalisé et posté sur le site internet, où l'on a fait apparaître l'ensemble des 102 territoires urbains et le classement. C'est pour cela qu'aujourd'hui, je vous dis qu'on est, à Limoges Métropole, en 24^e position. Je ne savais pas qu'on était en 24^e position ; cela permet d'avoir un curseur. Est-ce qu'il faut viser le top 10 ? Pourquoi pas. À Besançon, pour information, cela fait 20 ans qu'ils sont dans cette démarche là. Ils étaient sur une tarification à la redevance. Ils sont passés, il y a quelques années, à la redevance incitative. Mais le 140 qu'ils ont aujourd'hui est un travail de longue haleine. Cela ne s'est pas fait comme cela. Mais attention quand même aux comparaisons, quand on ramène en habitant, parce qu'on n'a pas forcément le même service public par rapport à l'intégration des commerçants et des industriels. Pour faire simple aujourd'hui, Limoges Métropole a fixé un seuil de 60 000 litres par semaine, d'acceptation. Je le dis d'une autre manière : nous acceptons tout le monde. Pour arriver à des performances très basses, et à cet affichage très bas, il y a des collectivités qui ont fait le choix d'un seuil d'exclusion du service public, à partir de 3000 litres par semaine. Pour faire simple, c'est à partir de deux bacs, vous n'êtes pas collectés, vous, commerçants et vous devez trouver un contrat privé. Est-ce que cela fait pour autant des tonnages qui sont au moins à l'exutoire ? Pas forcément. Et quand on fait l'exercice complet, jusque sur le territoire de Grand Besançon, sur leur usine d'incinération, ils ont quand même 25% d'apport de déchets d'activités économiques.

Renaud DUPUY

Après, il y avait deux questions. Qu'est-ce qu'on va faire des déchets puisque les décharges vont fermer ? Et, qu'est-ce qui fait fermer ces décharges ?

Vincent FORTINEAU

Je précise bien qu'on répond à celui qui pose la question, mais aussi à toute la salle. C'est pour cela qu'on peut préciser plus de choses. En effet, Maillet et Gournay, les portes se ferment dès 2023 ou dès 2025. Qu'est-ce qu'on fait ? Et bien, on cherche des solutions qui sont loin et extrêmement coûteuses. On espère les trouver. Cela n'est même pas une certitude. Donc, on met en très grande difficulté les collectivités, qui ont la gestion des déchets sur le territoire. Pour certaines, elles ont trouvé des solutions. Je pourrais donner l'exemple de Creuse Confluence qui va passer d'un coût de traitement de ses déchets de 80€ la tonne à 200€ la tonne, entièrement financé par le contribuable.

Donc, il n'y a pas de solution miracle. Ce n'est pas : on les met dans sa poche, on ferme les yeux et on se dit que dans dix ans, cela ira mieux. Non. C'est financièrement, le contribuable qui assume les surcoûts qui sont liés à une difficulté du moment. Pourquoi cela arrive maintenant ? J'ai envie de dire c'est parce que le territoire creusois n'a pas su doter des outils à un moment donné. Et puis le deuxième élément, c'est ce qu'on a évoqué tout à l'heure : les régions, dans la ligne droite des évolutions réglementaires nationales, se sont dotées d'objectifs de réduction des quantités de mise à l'enfouissement assez importantes. Et comme on n'arrive pas à faire baisser les quantités de déchets résiduels produits par la population de la région, qu'est-ce qu'on dit ? On dit : on va arrêter de prendre ceux des régions voisines et comme cela, on aura l'air de tenir nos objectifs. Voilà, c'est un truc tout bête. C'est ce qu'on disait. Il y a des schémas régionaux, qui fixent des objectifs de réduction. Je ne les ai plus en tête. On a dû les afficher tout à l'heure. Donc, il y a le schéma régional. Et puis, il y a un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter des installations considérées. Cet arrêté préfectoral, il peut être soumis à des modifications, des demandes de dérogations, des évolutions. Systématiquement, l'État va demander : est-ce que l'évolution que vous me demandez, est-ce que la dérogation dont vous demandez le maintien, est compatible avec le schéma régional ? Quand cela n'allait pas, le préfet va dire : puisque vous me demandez quelque chose qui n'est pas compatible avec le schéma régional, en l'occurrence c'était Centre-Val de Loire ou Auvergne Rhône-Alpes, je ne vous donne pas l'autorisation de continuer à accepter les déchets des départements voisins. Donc, on réduit pas du tout les déchets, simplement on ferme les portes aux frontières. C'est un peu du protectionnisme en matière de gestion des déchets.

La vraie grande difficulté là-dedans, c'est que, pendant que les collectivités vont devoir assumer ces surcoûts que je qualifierais de gigantesques (on parle de plusieurs centaines de milliers d'euros à l'échelle d'une collectivité), c'est autant d'argent qui n'est pas disponible pour mettre en œuvre des mesures de prévention. Malheureusement. Et cela, c'est la très grande difficulté qu'ont les collectivités de manière globale. C'est que quand on veut lancer des actions de prévention, les effets sont à moyen ou long terme ; et pendant qu'on les lance, on est toujours en train de payer pour les quantités de déchets que l'on a aujourd'hui. Donc, c'est un chemin de crête qui n'est pas facile à tenir, de se demander quels sont les moyens financiers que je peux mobiliser (parce que ces moyens, ce sont vos impôts) pour arriver à mettre en œuvre tous les moyens de réduction des déchets qui auront des effets demain ; tout en gérant des quantités de déchets qui ne sont pas en baisse et de plus en plus coûteuses.

[inaudible]

Mathieu JARRY

Peut-être en complément. Les questions nous avaient été posées. Est-ce que les politiques de réduction des déchets ont fonctionné ces dix dernières années ? La réponse est sur les ordures ménagères, Oui. Plus ou moins de manière importante, mais la réponse est oui. Est-ce que les déchets ménagers assimilés ont diminué par rapport à l'objectif réglementaire qui est normalement au moins de dix pourcent ? On n'arrive pas à ce chiffre, on arrive à moins, deux ou trois pourcents. En réalité, on a un transfert. On fait plus de tri, on a beaucoup plus de choses sur les déchèteries. Les déchèteries, en France, en termes de tonnages, ont explosé ; ce qui est potentiellement une bonne chose parce que sur une déchèterie, il y a 25 filières de tri. C'est un équipement qui ne coûte pas très cher et c'est très bien. Mais la réalité, c'est qu'on n'y arrive pas.

L'autre question qu'il faut se poser, c'est : est-ce que c'est de la responsabilité unique des collectivités territoriales qui sont quand-même en bout de chaîne ? Vous avez les industriels qui mettent sur le marché les emballages et les produits qui ont une responsabilité. Est-ce qu'ils l'ont assez fait ? Point d'interrogation. Et puis, vous avez le consommateur qui a également, dans ses choix de consommation, la possibilité de faire bouger les choses. Si on était tous à choisir un produit peut être moins emballé, je pense que les industriels se poseraient la question de moins emballer. Donc, il y a quand-même une responsabilité collective sur cette question-là. C'est l'une des difficultés.

Renaud DUPUY

Je vous donne la parole après, Monsieur. Comme les élus se sont peu exprimés, sauf les membres de l'Entente qui ont ouvert le débat. Comment avez-vous vécu cette concertation ?

Alain AUZEMERY (Syded 87)

Alain AUZEMERY, Président du Syded. Je pense qu'il faut revenir un peu en arrière. Moi, je suis président du Syded depuis 2015. Depuis 2015, j'entends parler de la fin de vie de l'incinérateur. Et donc, depuis 2015, on a des discussions régulièrement. A l'époque, avec Limoges Métropole, puisqu'Evolis 23 ne faisait pas partie des acteurs de l'époque. Comment demain, on voyait les choses ? Normalement, des études, avant 2019, devaient avoir lieu pour la reconstruction, la rénovation, ou la création, d'un nouvel incinérateur sur le département. Et le temps passait. A partir de là, on discutait déjà. C'étaient des discussions entre collectivités, avec nos différences puisque je rappelle que, à l'origine, quand on parle de prévention, ce sont les collectivités locales. A la différence de Limoges Métropole, qui collecte et traite. Le Syded, c'est des collectivités locales, les communautés de communes ou syndicat, qui collectent, pour ensuite que cela soit traité par le Syded. Est arrivé le problème d'Evolis 23 avec la fermeture de leurs structures, etc. On a commencé à discuter à trois et on s'est dit : bon on va discuter sur des grands thèmes, et notamment sur les trois structures qu'il y avait à l'époque, c'est-à-dire le centre d'enfouissement, la centrale énergie déchets et l'incinérateur. On a commencé à créer l'Entente. Dans le cadre de l'Entente, on discute de plusieurs choses et notamment, je rappelle, de la prévention des déchets ; c'est-à-dire la diminution importante du volume de déchets collectés sur la structure interdépartementale. Ce qui nous a semblé judicieux aussi, c'était peut-être d'élargir. Il y a une partie du territoire aujourd'hui, il ne faut pas les oublier, toute la partie creusoise, est et sud, qui, à terme, n'avait plus de solution de traitement ; ce qui était rappelé dans le cadre du Schéma régional de prévention des déchets. Aujourd'hui, les régions ferment leurs portes et il y a une partie qui allait exporter les déchets par ailleurs. Donc, pour cette partie là, il va falloir traiter ces déchets. Il fallait qu'on ait une évaluation globale des déchets, avec la diversité. C'est ce que je rappelle : en milieu rural, on met en place un certain nombre de choses qui sont la tarification incitative, pour réduire les volumes des déchets. En milieu urbain,

c'est un peu plus compliqué. Il faut avoir une philosophie un peu différente, mais on peut y arriver. On est en train de travailler dessus au niveau l'Entente.

L'un des sujets qui est arrivé, c'est de se dire : il va falloir que l'on commence à y travailler. On a passé 2020, on est en 2022. La Centrale d'énergie déchets, l'incinérateur : qu'est ce qu'on fait demain pour les déchets, à plus ou moins long terme (2030, 2040, 2050) ? Donc, on se projette. Dans l'idée, en 2030, il y aura toujours des déchets. On a beau mettre en place un certain nombre d'initiatives, on le voit, il y a des volumes importants ; qui diminuent (puisque'il y a des collectivités qui sont passées à la tarification incitative). Globalement, on diminue de 15 à 20% par an. Mais arrivé à un seuil, on n'arrive plus à diminuer et ces déchets-là, il faut en faire quelque chose. Entre 120 et 150 kg, on va arriver à des limites et il va falloir les traiter.

Et le centre d'enfouissement, on sait très bien qu'il y a une loi qui arrive : 50% de diminution sur les volumes à enfouir, d'ici dix ans. Donc, on essaye de trier de plus en plus. Le centre de tri a été rénové, etc. Mais que faire de ces déchets ? L'idée est venue de se dire : on va lancer des études, pour voir ce qu'on fait par rapport à cette Centrale énergie déchets. On n'était pas obligés de le faire mais s'est dit qu'on allait faire une concertation auprès de la population du département, de la Haute-Vienne et de la Creuse en totalité, puisque c'est la Creuse en totalité, par rapport à cette future UVE.

Donc, il y a eu pas mal de réunions ont eu lieu, pas forcément qu'en Haute-Vienne, en Creuse également. Une bonne participation. On va en tirer les conclusions. On n'a pas encore décidé de l'implantation. Sinon, on n'aurait pas fait de concertation, sur tout un tas de domaines. On n'a rien décidé de tout. C'est justement le cadre des échanges, puis le cadre de l'Entente, qui vont permettre de faire de monter notre projet.

Je vais répondre à une question qui a été posée tout à l'heure. Quand on va continuer notre projet, va-t-on continuer à consulter les associations et la population ? Bien sûr, on va continuer. C'est ce qu'on a décidé au niveau de l'Entente. Et on vous tiendra au courant bien sûr, de l'évolution et du projet qu'on va mettre au niveau de l'Entente.

Je veux bien préciser que l'Entente, ce n'est pas d'un côté du Limoges Métropole, d'un autre côté Evolis 23, puis le Syded. Quand on est ensemble, on parle d'une seule et d'une même voix, qui est l'Entente intercommunale. Donc, les problèmes qu'on rencontre à Limoges, on les traite tous ensemble. Voilà ce que je voulais dire.

Renaud DUPUY

Merci.

Monsieur voulait intervenir.

Olivier DUCOURTIEUX

Oui. Bonsoir, Olivier DUCOURTIEUX. Je suis élu à la ville de Limoges et à Limoges Métropole. J'ai une question, et aussi une analyse. J'entendais Monsieur JARRY dire que on est arrivés à un plafond verre au niveau de la prévention et du tri. Je comprends l'objectif. Moi, je comprends l'objectif de réduire les déchets résiduels. C'est très important. Première chose : Limoges Métropole et l'Entente, quels objectifs elles peuvent mettre en place pour aller encore plus loin ? Parce qu'on le disait par rapport au suremballage, Limoges Métropole ne peut pas travailler sur ce que ne veulent pas faire, ou pas assez faire, les fabricants qui font de l'emballage, du suremballage. Deuxième chose : il y a une communication qui doit être mise en œuvre, mais qui est extrêmement délicate. Moi, professionnellement, pour travailler avec certaines personnes de Limoges Métropole pour essayer de sensibiliser une population, qui a peut être d'autres préoccupations à vivre au quotidien, que de trier. C'est extrêmement compliqué. On voit quotidiennement, dans certains quartiers populaires, que c'est extrêmement compliqué d'encourager les personnes à trier. Moi, je ne sais s'il y a une solution. Je ne sais pas s'il y a de nouveaux objectifs à mettre en œuvre, hormis des composteurs et tout ce qui a pu être mis en œuvre aujourd'hui. Parce que c'est vrai que c'est plus facile de composter en zone périurbaine, à la campagne, qu'en centre ville de Limoges, ou même dans Limoges. Et enfin, il y a le suremballage, mais il faut penser sincèrement qu'il y a bon nombre de personnes qui, aujourd'hui, ne peuvent pas acheter au détail et ne peuvent aller que dans des supermarchés où tout est extrêmement suremballé, avec des produits dégueulasses. C'est la réalité. Les déchets, c'est quand même la réalité du quotidien de chacun d'entre nous. Donc cette réalité, c'est ça. ? Donc, qu'est-ce qu'on peut faire ? L'objectif zéro déchet, c'est intéressant, je pense qu'on pourrait tendre vers, dans l'absolu. Mais qu'est ce que l'Entente pourrait mettre en œuvre ? Est-ce que les personnels de ces trois collectivités ont déjà réfléchi pour aller plus loin, et essayer de réduire de façon plus importante ces déchets résiduels ? Et est ce aussi une réalité accessible ?

Renaud DUPUY

Sarah GENTIL ?

Sarah GENTIL

L'ambition de Limoges Métropole, et de l'Entente aussi, c'est de diminuer nos déchets. Limoges Métropole s'est engagée, d'ici 2030, à baisser de 20%. Pour nous, cela semble déjà extrêmement ambitieux. Pour d'autres, pas du tout. Mais c'est quand même un travail. Alors, ce qui est ressorti de cette concertation, et là on en a tous pris conscience, c'est que, effectivement, on ne mettait peut-être pas assez le paquet sur la prévention. Voilà, l'intérêt d'avoir fait cette concertation, c'est d'avoir un débat d'idées, des échanges et une contribution extérieure. Et là, c'est vrai qu'on a réalisé, certainement, qu'on ne faisait peut-être pas assez et qu'il fallait faire plus. Alors, on a tous voté notre troisième plan local. On l'a voté, nous, lors du dernier conseil communautaire. Il me paraît ambitieux. Maintenant, il va falloir le mettre en route avec 7 axes, 34 points. Voilà ce que je peux sur la réduction des déchets et c'est vrai qu'on a pris sincèrement conscience qu'il y avait une attente. Maintenant, comme tu l'as dit, c'est une attente de personnes qui sont venues à la concertation, de gens qui se sentent impliqués, concernés. Je peux parler pour Limoges, qui compte 9 quartiers prioritaires. Aujourd'hui, on en est à un constat : c'est que les déchets, on les retrouve au pied de l'immeuble, parfois jetés par la fenêtre. Sur les trottoirs de Limoges, par semaine, on collecte 10 tonnes d'encombrants. Donc, voilà la réalité. Et bien sûr, sincèrement, si on pouvait éviter tout cela, on serait les plus heureux. Mais parfois, on se dit c'est la politique des petits pas parce qu'on n'arrive pas à avoir une solution miracle. Et je pense que personne ne l'a. Sinon on l'achèterait tous.

Renaud DUPUY

Merci, on va prendre peut-être des interventions très courtes, parce qu'il nous reste une dizaine de minutes.

Edmond LAGORCE

Je me présente. Je suis Edmond LAGORCE, vice-président du Syded. Je suis président d'un syndicat intercommunal de traitement de déchets, qui couvre deux communautés de communes. J'entends beaucoup de discours. Il y a un discours que je n'ai pas entendu. Combien cela va coûter en plus à l'usager ? Parce que nous, on a mis en place la tarification incitative. Ok. On était à 228 kg/an/habitant, on est passé à 153 l'année dernière. On va être à 120 kg cette année. Très bien. On pourrait se réjouir de cela. Mais ce qu'on oublie, c'est que cela a un coût énorme. Ce n'est pas gratuit, on est bien d'accord. Donc l'ADEME nous a soutenus dans le projet, pour la communication, pour tout cela. Mais il reste quand même grosso modo 20€ par habitant, au coût de la collectivité. 20€, on se dit que ce n'est pas grand-chose. Sur 20 000 habitants, c'est 400 000€, qu'il faut que j'aille chercher dans le budget. On est d'accord. Et la problématique de tout cela, c'est que souvent, au niveau des politiques ou des députés que j'entends, qui vous donnent des leçons à tour de bras et qui vous fixent des objectifs intenables, on ne parle jamais de comment c'est subventionné.

Je vais prendre un autre exemple : la remise aux normes des déchetteries, sur le décret de 2011. Il fallait remettre aux normes les déchetteries, mettre des nouvelles filières dans les déchetteries, les nouvelles REP pour accueillir de nouveaux déchets. Une mise aux normes de déchetteries, c'est entre 250 000€, au bas mot, jusqu'à 1 million d'euros. Qui paye ? La région a fait un plan régional déchets, et qui a la compétence, je le rappelle, ne verse pas 1 centime. Je veux bien entendre des leçons, mais pas 1 centime. L'ADEME ne finance plus. Qui finance ? Il faut le dire aussi, entre nous. Le conseil départemental finance à hauteur de 25 pourcents, dans la limite de 150 000€ par déchetterie, en dehors de sa compétence. Ok.

Et alors là, on arrive aux biodéchets. Moi, je veux bien les réduire, enlever ces biodéchets et les traiter à la source ; parce que je suis un républicain et je respecte la loi. Mais je me heurte à un problème monumental. J'ai distribué des composteurs individuels à tous ceux qui pouvaient composter, plus de 1000 l'année dernière. Qui paye les composteurs ? Si je vais voir l'usager et que je lui dis : « A partir du 1^{er} janvier, il faut composter ; mais le composteur, c'est 60€ ». Il va me dire : « Mais cause toujours. Je ferai brûler les déchets, je ferai autre chose ». Ce qu'il se passe aussi, dans la tarification incitative, il y en a qui se sont mis à les faire brûler. Est-ce que c'est mieux ou pas ? Je n'en sais rien. Sûrement pas !

Donc nous, on a subventionné les composteurs. Mais là, je suis bloqué dans les centres villes, où on voudrait mettre des gros composteurs partagés. Là encore, pas de subventions. Je suis d'accord avec tout cela. Mais à l'arrivée, qu'on mette des politiques ambitieuses de réduction de déchets, de limitation de déchets, je suis entièrement d'accord. Mais qui paye à l'arrivée ? Qui paye ? Parce que moi, mon usager à qui j'ai mis la tarification

incitative, si je lui dis l'année prochaine, que c'est 10% de plus, il va me dire que je me fous de lui. Plus je trie, plus je paye ! Donc, ce n'est pas simple !

Renaud DUPUY

S'il y a une ou deux interventions courtes, on les prend. Sinon, je donne la parole à Mathieu qui avait deux petits éléments pour conclure.

Mathieu JARRY

En termes de communication, ce qu'on imagine qui pourrait éventuellement marcher, c'est de la communication ciblée. Parce que, vous l'avez dit, effectivement, on a des populations très différentes. Du coup, avec une seule communication classique, aujourd'hui, on voit qu'on arrive à ses limites. Donc, une action qui va être entreprise, notamment dans le cadre du futur marché de collecte, à partir du 1^{er} juin prochain. Cela va être un accompagnement de trois ans sur un quartier prioritaire, pour regarder comment, en travaillant en proximité avec des habitants, comment cela peut marcher. Effectivement, c'est important. Une communication également plus globale sera une application mobile.

Et puis, l'autre très grand changement du service de collecte va être l'inversion des fréquences de collecte pour les 19 des 20 communes de Limoges, c'est-à-dire collecter tous les 15 jours le bac d'ordures ménagères, et collecter une fois par semaine le bac de tri. C'est un outil extrêmement puissant. On l'a fait à Landouge, on le fait à Chaptelat. Et, en un claquement de doigt, on a effectivement moins 40 kg. Je sais qu'aujourd'hui, on a 66% des gens qui y sont favorables. J'ai quand même 33% des gens qui y sont défavorables, notamment en été, parce qu'effectivement il y a des odeurs. Il peut y avoir, si on sert mal son sac, des asticots. Mais je compte sur vous, quand on le fera dès le premier juin de l'année prochaine, avoir votre soutien parce que cela va bouger, être un peu chaud, sur les périodes estivales. Et pourtant, c'est un outil extrêmement important, puissant, et qui va du coup dans le cadre de la prévention. Donc, je compte sur votre soutien parce qu'on en aura besoin.

Renaud DUPUY

Merci. On va terminer.

Je voulais vous remercier. Je voulais remercier toutes les équipes du Syded, de Limoges Métropole, qui nous ont beaucoup aidés dans l'animation, dans l'organisation de ce débat. Je vous remercie aussi pour la qualité des échanges, qui se sont tous bien passés. Je vous souhaite à tous une très bonne soirée.

Merci.

[applaudissements]